

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE
Projet de délibération

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PRADEL Christian,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

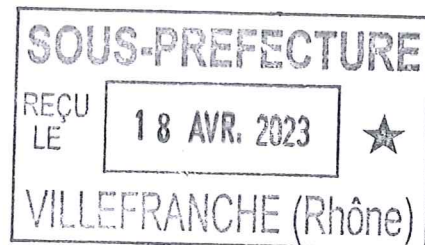
Secrétaire de Séance : Mr MATHY-POSOT Jean-Christophe

Monsieur le Président demande à l'assemblée sur proposition de l'ordonnateur de fixer la durée d'amortissements des subventions d'investissement Pour toutes les subventions reçues et comptabilisées au compte 131X, elles seront amorties sur 10 ans dès l'année suivant l'encaissement

OBJET : Résidence
Autonomie LES
TILLEULS
Durée d'
amortissement des
subventions
d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte que la durée d'amortissement des subventions d'investissement reçues et comptabilisées au compte 131X soit de 10 ans dès l'année suivant l'encaissement.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.



Acte rendu
exécutoire après
dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.
Et publication le 19.04.2023.
Le Président,
C PRADEL

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle

Absents : Mme WESSE donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

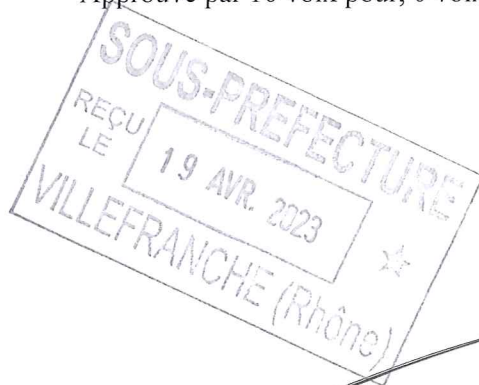
Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY POISOT

Monsieur le Président après avoir présenté le compte administratif 2022 du CCAS de Vindry-sur-Turdine et demande au Conseil d'administration de délibérer pour affecter le résultat de l'exercice 2022 en report à nouveau de 4 779 ,54 €.

OBJET : CCAS
Affectation du résultat
2022

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat 2022 du CCAS susvisé,
Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.
Et publication le 13.04.2023.
Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie

Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY POISOT

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 du CCAS de Vindry-sur-Turdine selon le référentiel comptable M57 voir pièce jointe et demande au Conseil d'administration de délibérer.

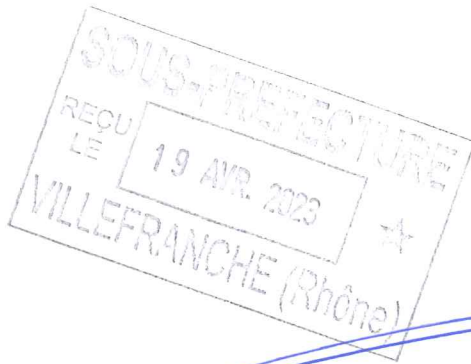
– en section de fonctionnement : 122 879,94 €

**OBJET : CCAS/
Budget Primitif 2023**

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.
Et publication le 19.04.2023.
Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude.

Absents :

Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme PERRIN Emilie

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe,

Le Conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 du CCAS de Vindry-sur-Turdine et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

OBJET : CCAS
Compte de gestion 2022

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,
Considérant que le compte est régulier,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, pour CCAS de Vindry-sur-Turdine visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.
Et publication le 19.04.2023.
Le Président,
C. PRADEL

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY-POISOT Jean-Christophe

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022 du CCAS de Vindry-sur-Turdine et demande au Conseil d'administration de délibérer :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 44 344,07 €
- Recettes : 47 000,00€

D'où un résultat positif de 2 655.93 €

Monsieur le Président se retire,

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif 2022 du CCAS susvisé,
Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure

Que susdits

Et ont signé au registre

Les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.

Et publication le 19.04.2023.

Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

***Présents** : : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude,*

***Absents** : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie*

***Secrétaire de Séance** : Mr MATHY-POISOT Jean Christophe*

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la toiture exige un entretien annuel.

**OBJET : Résidence
Autonomie Les Tilleuls
Contrat Barski Toitures**

C'est la raison pour laquelle il est proposé un contrat de la société BARSKI TOITURES basé à Pontcharra Vindry sur Turdine pour un montant de 865,20 € HT.

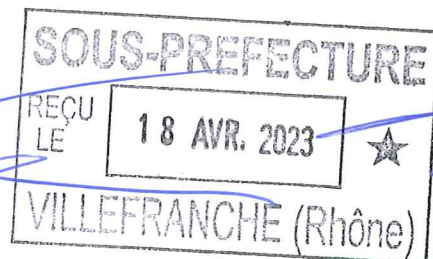
Cet entretien s'effectuerait à l'automne, il comprend un certain nombre de points dont ci-après copie.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de la société BARSKI TOITURES pour une visite d'entretien pour un montant de 865,20 € H.T.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à ce contrat.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 18.04.2023
Et publication le 18.04.2023
**Le Président,
Christian PRADEL**

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme MURE Christelle,

Absents :

Mme WESSE Béatrice excusée donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe,

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Afin de se conformer aux évolutions réglementaires en matière de contrat de séjour, d'éviter les clauses abusives, il est nécessaire de réajuster ce dernier régulièrement

OBJET : Résidence
Autonomie Les tilleuls
Contrat de séjour

C'est la raison pour laquelle, le contrat de la résidence Les Tilleuls à Vindry sur TURDINE, est réajusté avec les dernières normes

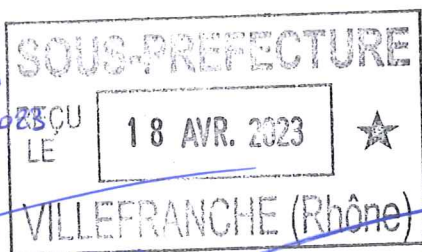
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,

DECIDE :

- De mettre à jour le contrat de séjour à durée indéterminée à la résidence autonomie les Tilleuls à Vindry sur Turdine, dont modèle ci-joint.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en sous-
préfecture le 18.04.2023
Et publication le 18.04.2023
Le-Président,
C. PRADEL



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le -Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr. Christian PRADEL,

Nombre de membres En
exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme MURE Christelle, Mme DI STEFANO Annick, Mme GONDARD Isabelle

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY-POISOT Jean-Christophe,

Dans une volonté d'associer les citoyens à la vie publique de la commune et particulièrement au CCAS les membres peuvent leur offrir la possibilité de participer à l'action du CCAS en leur permettant de mettre leur temps, leurs connaissances et leurs savoir-faire à disposition des services publics pour améliorer le cadre de vie, par le biais d'une convention de bénévolat.

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leurs concours aux collectivités territoriales dans le cadre normal de leurs activités (actions sociales, actions environnementales, culture, etc.) et de situation d'urgence. Ces personnes, choisie par le CCAS ont alors le statut de collaborateur du service public.

La notion de bénévole n'est pas définie par la réglementation. Elle résulte de la jurisprudence qui a ainsi déterminée les conditions dans lesquelles le particulier se voit reconnaître la qualité de bénévole du service public.

Le bénévole est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit conjointement avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément. Selon le conseil d'état, « dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au fonctionnement du service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel ou bénévole ».

Le bénévole doit donc être intervenu de manière effective, justifiée en sa qualité de particulier. Il paraît opportun de sécuriser ces interventions tant pour les intéressés que pour la collectivité. Les bénévoles peuvent en effet subir des dommages ou en causer à des tiers du fait de leur participation au service public. Ils doivent ainsi être protégés par la collectivité et bénéficier notamment de son assurance responsabilité civile.

Ces interventions doivent également intervenir en tenant compte des contraintes de service. Il est donc proposé au conseil d'administration une convention d'accueil type prévoyant les modalités d'intervention de ces bénévoles.

OBJET : CCAS/

Convention bénévolat

Acte rendu exécutoire

après dépôt en sous-
préfecture le 18.04.2023

Et publication le 18.04.2023

Le Président,

C. PRADEL

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'accueil type telle que présentée en PJ

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.



Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois, an et heure

Que susdits

Et ont signé au registre

Les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe,

Monsieur le président donne lecture de l'exposé suivant :
La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et la loi de finances de la sécurité sociale prévoient dans le cadre de la réforme de la tarification ESSMS, depuis le 1^{er} janvier 2017 la production d'un EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) pour les Résidence Autonomie ayant conclu un CPOM.

OBJET :
2023 EPRD
Résidence autonomie
Les Tilleuls budget
annexe du CCAS

Cet EPRD dont vous trouverez la synthèse en annexe à la présente délibération, doit faire l'objet d'une approbation du Conseil d'administration à la même date que le vote du budget primitif du CCAS.

A ce stade il est proposé, dans le respect du CPOM conclu, une masse hébergement de l'établissement fixée à 272 945,51 €. Les montants correspondants à cet EPRD pour sa tranche 2023 feront l'objet d'une saisie dans l'outil de gestion financière pour permettre l'exécution et la transmission des flux à la trésorerie.

A réception des notifications financières du Conseil Départemental du Rhône, l'EPRD définitif vous sera de nouveau soumis pour approbation en juin 2023.

Monsieur le Président se retire,

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :
-Entérine les montants de recettes et de dépenses inscrits à l'EPRD 2023 proposé en fonction des moyens alloués en 2023 pour la section de fonctionnement
-Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 18.04.2023.
Et publication le 19.04.2023
Le Président,
C. PRADEL



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe ,

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022 de la résidence autonomie Les Tilleuls de Vindry-sur-Turdine et demande au Conseil d'administration de délibérer :

OBJET :
2022 ERRD Résidence
autonomie Les Tilleuls
budget annexe du
CCAS

Section de fonctionnement :

– Dépenses : 390 220.87 €
– Recettes : 336 187.65 €

D'où un déficit de -54 093.22€

Section d'investissement :

Résultat cumulé en investissement au 31/12/2022 de + 57 217.17. € en clôture d'exercice

EHPA– Affectation des résultats 2022

Après présentation de l'ERRD par le directeur de l'EHPAD, Monsieur Président du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'affectation des résultats de l'ERRD 2022 avec les caractéristiques suivantes :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023
Et publication le 18.04.2023 .
Le Président,
C. PRADEL



ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

| | N° de compte | Compte | EHPA perc | Total |
|--|--------------|--------------------------|------------------------|-------------|
| | | | crédit AM 690801907 | |
| Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7 | 12 | Excédent | 0,00 € | 0,00 € |
| | | Déficit (sans signe "-") | 54 093,22 € | 54 093,22 € |

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

| Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs | N° de compte | Compte | EHPA perc | Total |
|--|--------------|--|-----------|--------|
| | 110 | Report à nouveau (solde créditeur) | 0,00 € | 0,00 € |
| | 119 | Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-") | 0,00 € | 0,00 € |

| | | | |
|---|--------------------------|--------------|--------------|
| A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit) | (Résultat administratif) | -54 093,22 € | -54 093,22 € |
|---|--------------------------|--------------|--------------|

Affectation du résultat administratif

| | | | | |
|---|----------------------|---|--------------|--------------|
| Affectations en report à nouveau | 110 | Report à nouveau (solde créditeur) | 0,00 € | 0,00 € |
| | 119 | Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-") | 23 994,32 € | 23 994,32 € |
| Affectation en réserves | 10682 | Réserves affectées à l'investissement | 0,00 € | 0,00 € |
| | 10685 | Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie) | 0,00 € | 0,00 € |
| | 10686 ⁽²⁾ | Réserves de compensation des déficits | -30 098,90 € | -30 098,90 € |
| | 10687 | Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement | 0,00 € | 0,00 € |
| | | Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-") | 0,00 € | 0,00 € |
| B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A) | | | -54 093,22 € | -54 093,22 € |
| | | Affectation complète (zone de contrôle) | Ok | Ok |

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

| | | |
|--|--------|--------|
| Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2) | 0,00 € | 0,00 € |
| Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent | 0,00 € | 0,00 € |

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

| N° de compte | Compte | Solde du compte au 31 décembre 2022 (incluant l'affectation des résultats 2021) | Mouvements au titre de l'exercice 2022 (affectés en 2023) | Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022) |
|--------------|--|---|---|---|
| 10682 | Réserves affectées à l'investissement | | 0,00 € | 0,00 € |
| 10685 | Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 10686 | Compensation des déficits d'exploitation | 30 098,90 € | -30 098,90 € | 0,00 € |
| 10687 | Compensation des charges d'amortissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 110 | Report à nouveau (solde créditeur) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 119 | Report à nouveau (solde débiteur) | 0,00 € | 23 994,32 € | 23 994,32 € |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL

Le déficit en fonctionnement de -54 093.22€ sera couvert par le compte de compensation 16860 sur l'exercice 2023 pour un montant de 30 098.90€ et une inscription au compte 119 pour un montant de 23 994.32€,

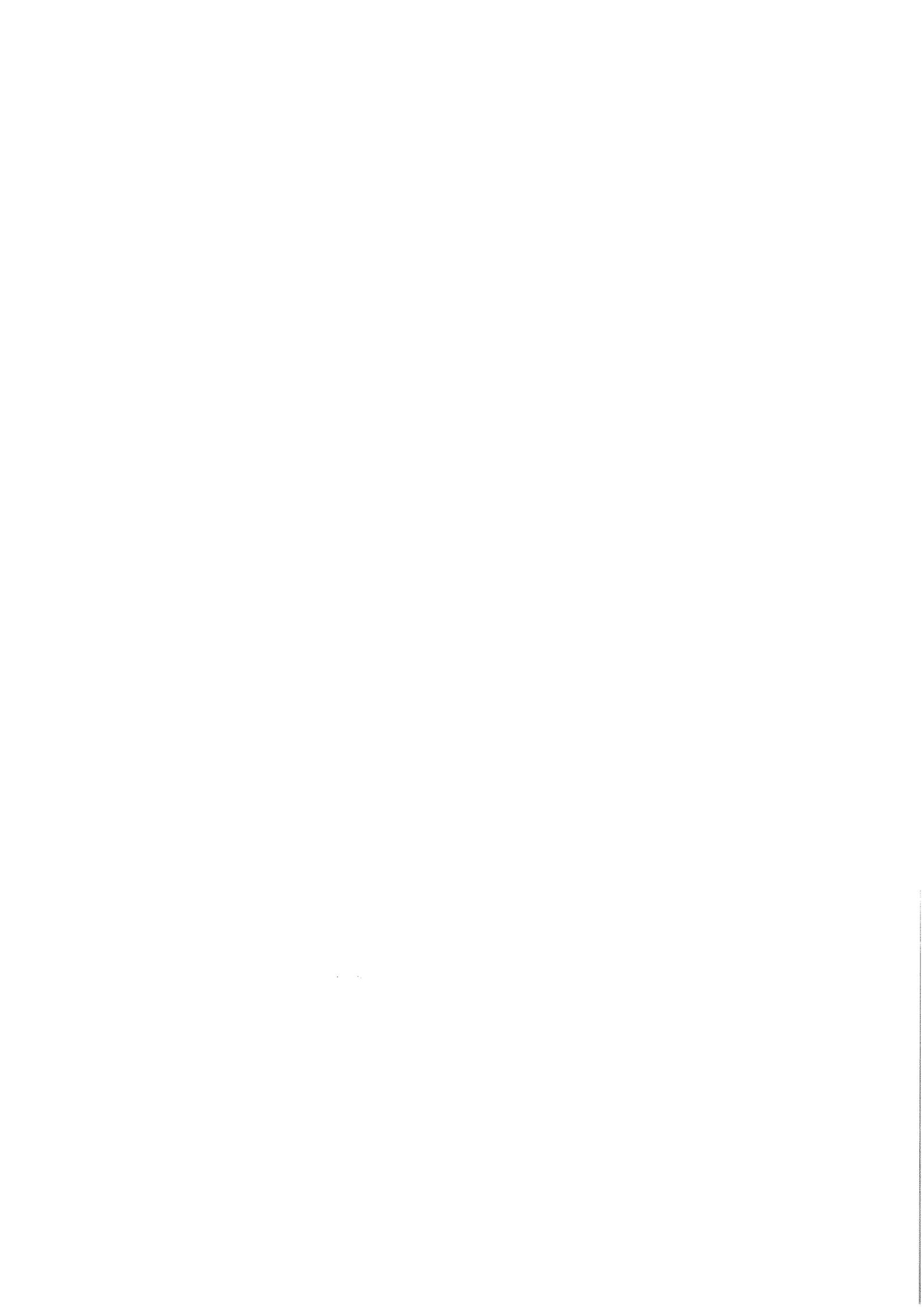
Monsieur le Président se retire,

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :
Approuve l'ERRD 2022 de la résidence autonomie Les Tilleuls comme susvisé,
De proposer les affectations des résultats 2022 comme définies ci-dessus ; Une affectation définitive sera effectuée suite aux éventuelles remarques réalisées par les autorités de tarification.
D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL





DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY-POISOT Jean Christophe

Absentes

Mme WESSE Béatrice excusée donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme PERRIN Emilie

Monsieur le Président expose à l'assemblée que du fait de la signature d'un CPOM un forfait autonomie complémentaire peut être attribué chaque année par La Conférence des Financeurs du Rhône.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire une demande de subvention à la Conférence des Financeurs en 2023 pour la prise en charge de prestations médico-sociales à hauteur de 13 324€ (document ci-joint)

**OBJET : Résidence
Autonomie Les Tilleuls
Forfait Autonomie
2023**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte la demande de subvention au titre du forfait autonomie complémentaire 2023 pour un montant de 13 324 € TTC.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Approuvé par 10voix pour,0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023
Et publication le 19.04.2023
**Le Président,
Christian PRADEL**





DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe,

Le Conseil d'administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 de la Résidence Autonomie les Tilleuls et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur.

**OBJET : Résidence
Autonomie Les
TILLEULS
Compte de gestion 2022**

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,
Considérant que le compte est régulier,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, pour la Résidence Autonomie Les Tilleuls visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.,

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 18.04.2023
Et publication le 18.04.2023
Le Président,
C. PRADEL



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mil vingt trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY-POISOT Jean Christophe

Absentes

Mme WESSE Béatrice excusée donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme PERRIN Emilie

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité d'adhérer au Réseau Gérontologique Tarare Brévenne pour créer des partenariats, prévoir un parcours de la personne âgée vieillissante
C'est la raison pour laquelle il est proposé une adhésion annuelle à raison de 3€ la place soit pour nos 34 logements un cout de 102€ TTC.

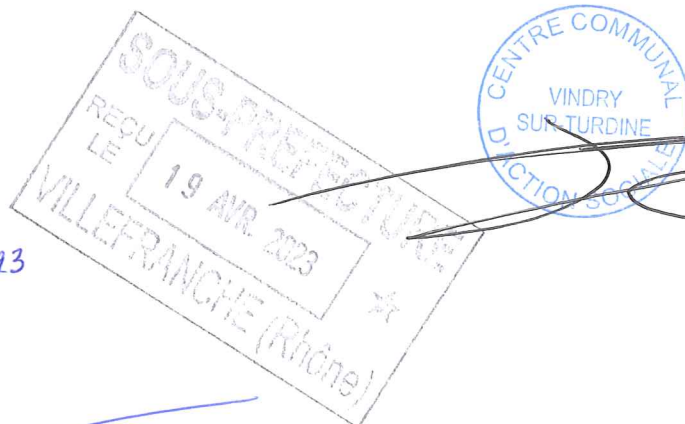
**OBJET : Résidence
Autonomie Les Tilleuls
Adhésion Réseau
Gérontologique Tarare
Brévenne**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte de régler la facture 20230308 pour un montant de 102.00 € TTC.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Approuvé par 10voix pour,0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.
Et publication le 19.04.2023
Le Président,
Christian PRADEL

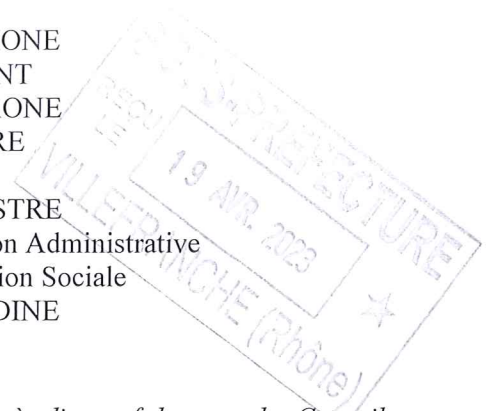


Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE



Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Jean Christophe MATHY POISOT

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'annuler et remplacer la délibération de secours de Mme A M du 19 10 2021 qui consistait en une aide financière pour payer la cantine de son fils aîné au motif qu'elle était imprécise et que les pièces comptables n'étaient pas en adéquation.

Monsieur le Président propose d'accorder une aide de 49.50€ concernant la cantine scolaire au titre de la facture n°5263 du 03/11/2021 (déjà versée en 2021) et d'octroyer à Mme AM une complémentaire de 63€ pour aider au règlement de la facture de cantine et périscolaire n°5605 du 06/12/2021

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'annuler et remplacer la délibération d'aide de secours de Mme A. M. du 19 10 2021
- D'approuver une aide de 49.50€ concernant la cantine scolaire au titre de la facture n°5263 du 03/11/2021 (déjà versée en 2021) et d'octroyer à Mme A.M. une aide complémentaire de 63€ pour aider au règlement de la facture de cantine et périscolaire de son fils n°5605 du 06/12/2021

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023.

Et publication le 18.04.2023

**Le Président,
C PRADEL**

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois, an et heure

Que susdits

Et ont signé au registre

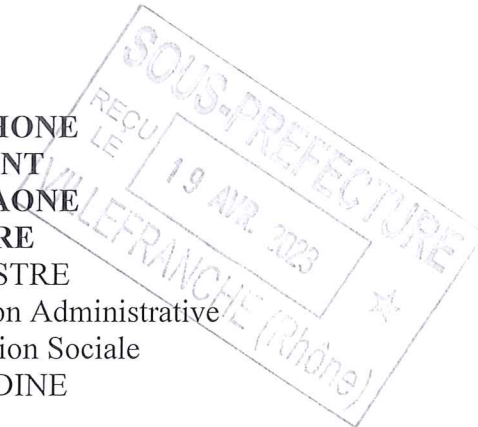
Les membres présents.

Pour copie conforme,

**Le Président,
C. PRADEL**



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE



Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme GONDARD Isabelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise, Mme PERRIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY-POISOT Jean-Christophe

Monsieur le Président présente les associations qui pourraient prétendre à une aide financière du CCAS pour l'exercice 2023 :

**OBJET : CCAS
Subventions 2023**

| | |
|---------------------------------|--------|
| L'ADMR de Pontcharra | 2 000€ |
| L'Entraide de Tarare | 2 000€ |
| La Croix Rouge Française | 425€ |
| Association Epi'Autre | 1 000€ |
| Le Centre social de Pontcharra | 1 300€ |
| Aide et Amitié de St Loup | 250€ |
| Club Amitié Dareizé | 120€ |
| Club Soleil d'Automne Les Olmes | 100€ |
| Les Restos du Cœur | 1 000€ |

Le total des subventions qui pourraient être attribuées aux associations s'élève à 8 195 € au titre de l'année 2023.

Après avoir pris connaissance, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

Accepte les montants ci-dessus correspondant aux associations qui réclameraient les subventions pour l'année 2023.

Dit que les montants sont prévus au budget de l'exercice. Primitif de 2023.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 19.04.2023
Et publication le 19.04.2023
Le Président,
C. PRADEL

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme GONDARD Isabelle, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme DI STEFANO Annick, Mme MURE Christelle,

Absents : Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Maris Françoise, Mme PERRIN Emilie,

Secrétaire de Séance : Mr MATHY POISOT Jean Christophe,

Le Président présente l'évolution du coût de la prestation des repas du soir délivrés dans le cadre de notre marché par la société SER.

Après avoir mené une phase de concertation avec les résidents concernant le choix des prestations.

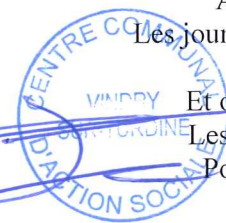
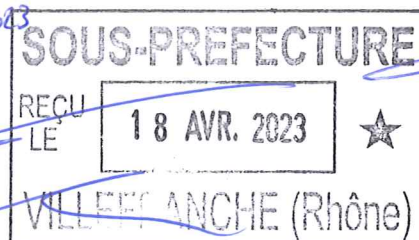
Il convient donc de fixer le prix du repas du soir composé d'une soupe, d'un laitage et d'un dessert pour l'année 2023.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Fixe le prix du repas du soir comprenant une soupe, un laitage et un dessert pour les résidents à 3,53 €
- Dit que crédits sont ouverts sur le budget de l'exercice.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le 18.04.2023.
Et publication le 18.04.2023
Le Président,
C. PRADEL



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL